

LE RISQUE INONDATION

I. QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, (I.P.)
- des crues torrentielles (Vaison-la-Romaine), (C.T.)
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes), (R.U.)

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

III. QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

La commune est soumise au risque d'inondation de plaine généré par l'Argens et son affluent l'Aille qui le rejoint au lieu-dit Pont de l'Aille. Ces deux rivières, en raison de leur caractère méditerranéen au débit irrégulier sont également soumises à des inondations lors de fortes précipitations avec érosion des berges. Sont également concernés les ruisseaux de la Nible, de Langastoua et de l'Aubé.

Les crues mémorables ont eu lieu en Janvier 1978 (avec d'importants dégâts) et en Janvier 1994. Les points sensibles sont : pour l'Argens, les lieux dits Coua-de-Can, la Tuilière et les Martellières et pour l'Aille, les secteurs du Plan de l'Aille et du Clos de l'Aille,

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes de l'aléa risque inondation figurent pages 16 et 17,
- les cartes des zones où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 32 et 33.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **l'aménagement** des cours d'eau et des bassins versants : curage, couverture végétale, barrage, digue...
- **le repérage des zones exposées** : étude de la zone inondable de l'Argens réalisée par la Société SILENE en Décembre 1994 et étude hydraulique complémentaire réalisée par la même Société en Juillet 1996.
- **l'interdiction de construire** dans les zones les plus exposées, les mesures restrictives (projet de P.P.R.I.) devant être reprises dans le plan d'occupation des sols (POS) consultable en Mairie,
- **l'élaboration et la mise en place, si besoin, de plans de secours** au niveau du département : plan de secours spécialisé pour les inondations, plan ORSEC, plan rouge, plan d'urgence communal,
- **l'information de la population.**
- **l'alerte** : en cas de danger, le Préfet prévient le Maire qui transmet à la population et prend les mesures de protection immédiate.

PROTECTION

- **En cas de danger**, la population serait alertée par la sirène des pompiers. Elle pourrait également s'informer auprès de la météo et elle serait avertie d'une éventuelle évacuation par le bouche à oreille et par voie d'affichage.
- Les possibilités d'hébergement sur la commune sont la salle polyvalente.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT :

- prévoir les gestes essentiels :
 - * fermer portes et fenêtres,
 - * couper le gaz et l'électricité,
 - * mettre les produits au sec,
 - * amarrer les cuves,
 - * faire une réserve d'eau potable,
 - * prévoir l'évacuation.

PENDANT :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- couper l'électricité,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

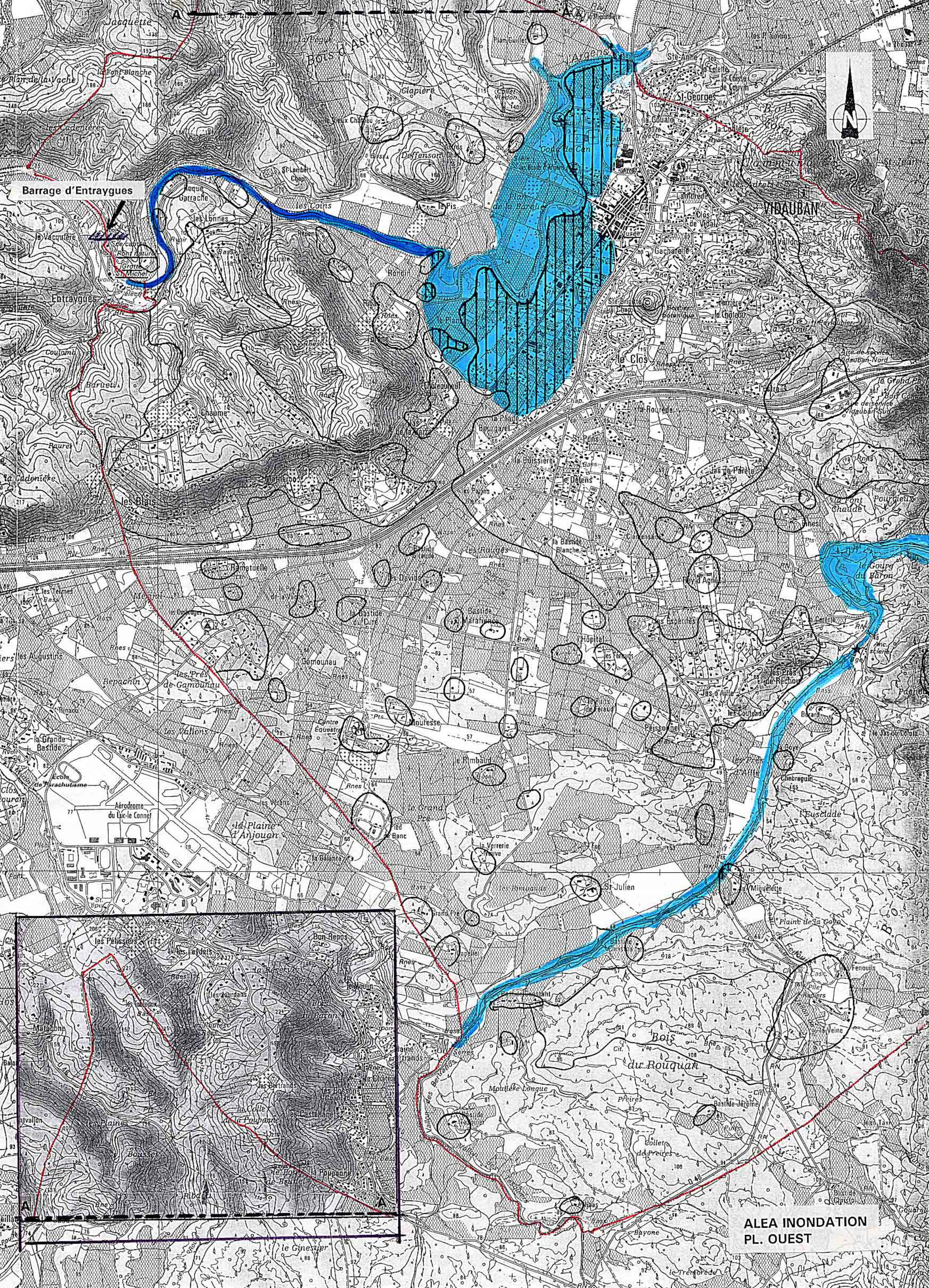
APRES :

- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.

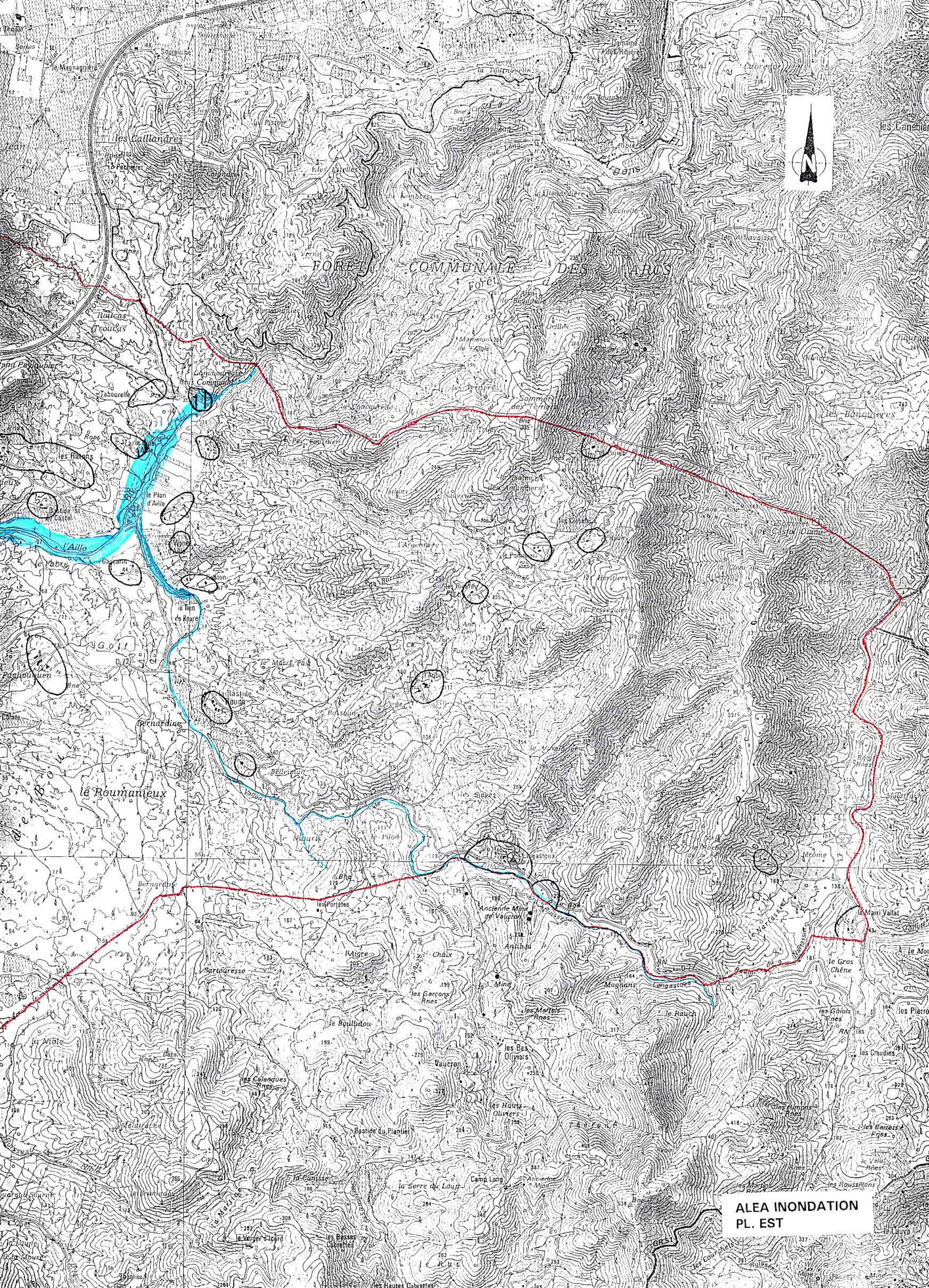
VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.99.99.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement :04.94.46.83.83.
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04.94.92.47.00.



Barrage d'Entraygues

**ALEA INONDATION
PL. OUEST**



**ALEA INONDATION
PL. EST**